

TRANSACTION - VENTE

Biens vendus pour un montant inférieur à 100 000 euros : rémunération forfaitaire de 6 000 euros TTC

Biens vendus pour un montant compris entre 100 000 euros et 300 000 euros : 5% TTC

Biens vendus pour un montant compris entre 300 001 euros et 500 000 euros : 4,8% TTC

Biens vendus pour un montant supérieur à 500 000 euros : 4,5% TTC

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties.

Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur). L'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

● **Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur : offert**

● **Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail :**

- A la charge du bailleur :
 - 10 euros TTC / M2 en zones dites « tendues »
 - 8 euros TTC / M2 en zones dites « non tendues »
- A la charge du locataire :
 - 10 euros TTC / M2 en zones dites « tendues »
 - 8 euros TTC / M2 en zones dites « non tendues »

● **Honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée/sortie) :**

- A la charge du bailleur : 3 euros TTC / M2
- A la charge du locataire : 3 euros TTC / M2

GESTION LOCATIVE

Honoraires : 7,2% TTC des loyers charges comprises

Garantie Loyers Impayés : 3% TTC des loyers hors charges.

Aide à la déclaration de revenus fonciers : offerte

